

Familles Rurales l'Épine

Accueil de loisirs

Du 7 au 25 juillet 2025



Accueil des enfants de 3 à 15 ans

Inscriptions

Vendredi 16 mai de 18h30 à 20h

(réservé aux Épinots et anciens adhérents)

Samedi 17 mai de 10h à 12h

Au CFPPA – 52 allée du Château – L'Épine



ASSOCIATION
DE L'ÉPINE



Pièces du dossier d'inscription :

- Un **bulletin d'inscription** dûment complété et signé,
- Une **fiche de renseignements** et une **fiche sanitaire**
- Un document CAF ou MSA mentionnant le quotient familial pour pouvoir bénéficier du tarif réduit

Nous n'acceptons plus les inscriptions en dehors des 2 jours prévus à cet effet, et uniquement avec le dossier d'inscription complet (1 dossier par enfant), ainsi que le règlement de la totalité du séjour.

Nombre de places limité

Possibilité de paiement par chèques, chèques vacances, bons CAF et espèces.

Contact : clshlepine@wanadoo.fr

Président de l'association Familles Rurales : Samuel LAGILLE

Directeur de l'ALSH de l'Épine : Damien GRZYWNOWIEZ

FORMULES A LA SEMAINE :

Journée : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h.

Accueil : de 8h à 9h45

Départ des enfants: de 17h à 18h

Cantine : 4 jours par semaine et un pique-nique fourni par les parents lors des sorties à la journée (dates à préciser).

ACTIVITÉS :

De nombreuses activités sportives et de loisirs prévues par l'équipe d'animation : grands jeux, piscine, accrobranche, « koh lanta »...

Sortie Nigloland mercredi 23 juillet (pique-nique à prévoir)

Mini-camp sportif à Haussimont du 15 au 18 juillet. Réservé aux enfants nés avant 2014

BULLETIN D'INSCRIPTION (à joindre au dossier d'inscription)

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____
 N° TELEPHONE : _____ EMAIL : _____
 QUOTIENT FAMILIAL : ≤850€ >850€ N° allocataire CAF/MSA: _____

TARIFS en euros – cocher les semaines et les options souhaitées en fonction de votre quotient familial				
Semaine du 7 au 11 juillet	Quotient familiale inf. ou égal à 850€		Quotient familiale sup. à 850€ et MSA	
Semaine seule	60€		70€	
Semaine + cantine	80€		90€	
	SOUS - TOTAL SEMAINE :			
Semaine du 15 au 18 juillet (4jours)	Quotient familiale inf. ou égal à 750€		Quotient familiale sup. à 750€ et MSA	
Semaine seule	48€		56€	
Semaine + cantine	63€		71€	
Semaine + Mini-camp	110€		120€	
	SOUS - TOTAL SEMAINE :			
Semaine du 21 au 25 juillet	Quotient familiale inf. ou égal à 750€		Quotient familiale sup. à 750€ et MSA	
Semaine seule + Nigloland	90€		100€	
Semaine + cantine +Nigloland	110€		120€	
	SOUS - TOTAL SEMAINE :			
TOTAL				



Carte d'adhérent « Familles rurales » 2025 obligatoire Carte Familles Rurales l'Épine : 28,00€ (paiement séparé)

Date : _____
Nom et Signature du responsable légal : _____



ASSOCIATION
DE L'ÉPINE



Enfants inscrits :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe fréquentée

Responsables légaux des enfants :

Parent 1 : Adresse : Tél : Mail :	Parent 2 : Adresse : Tél : Mail :
--	--

Régime sous lequel les enfants sont inscrits :

N° de sécurité sociale :

N° d'allocataire CAF ou MSA :

Quotient Familial : (tarif maximal appliqué par défaut si quotient non renseigné)

Autorisation de sortie :

Je soussigné(e) :responsable des enfants accepte que :

Mon enfant quitte le lieu d'activités seul oui non

Mon enfant quitte le lieu d'activités seul oui non

Mon enfant quitte le lieu d'activités seul oui non

Mon enfant quitte le lieu d'activités seul oui non

Si **NON**, nom des personnes (+ téléphone) autorisées à reprendre les enfants

.....
.....
.....

Autorisation à l'image : oui non

Nous autorisons la reproduction et/ou la diffusion des photographies et/ou des vidéos de nos enfants et/ou de nous-même réalisées par Familles Rurales. Pour les usages exclusifs suivants : journaux, supports vidéo, illustrations de documents d'information, illustration du site Internet Familles Rurales.

Heure d'arrivée :

Afin de faciliter l'organisation des membres de l'équipe d'animation, merci de préciser l'heure à laquelle arrivera votre enfant :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage ainsi que mes enfants à le respecter

Je soussigné(e).....

Parent de (s) enfant(s).....

Fait le À

Signature :

« Lu et approuvé »

Règlement intérieur

De l'accueil de loisirs Familles Rurales de l'Épine

Le gestionnaire :

L'accueil de Loisirs sans hébergement est géré par l'Association Familles Rurales l'Épine

Siège Social : 33 av. du Luxembourg 51460 l'Épine

Le responsable légal est Monsieur Lagille Samuel, Président de l'Association Familles Rurales l'Épine.

Le personnel :

L'équipe d'animation sera encadrée par un directeur accompagné d'une adjointe. Ils rédigent un projet pédagogique qui est communiqué aux animateur par le directeur. Il est affiché dans le bureau du directeur et peut être librement consulté par les familles.

Conditions d'admission

- Être adhérent à l'association Familles Rurales
- Dossier d'inscription complet : *Bulletin d'inscription
 - *Fiche de renseignement
 - *Fiche sanitaire
- Règlement de la totalité de la somme due
- Acceptation du règlement intérieur

Horaires d'ouverture

Le centre sera ouvert de 8h à 18h, selon le déroulé suivant :

8h-10h : Accueil échelonné

10h-12h : Temps d'animation

12h-14h : Repas

14h-17h : Temps d'animation

17h-18h : Sortie échelonnée

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à la semaine.

Attention de respecter les dates d'inscription. Aucune inscription ne sera acceptée passé ces dates.

1^{er} jour d'inscription réservé aux Épinots et aux anciens membres de l'association.

2^{ème} jour d'inscription aux nouveaux en fonction des places disponibles

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements et les documents nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant, à savoir :

- L'adhésion (annuelle) à l'association Familles Rurales d'un montant de 28€
- Une fiche d'inscription et fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire par enfant
- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA (+ le justificatif d'aide aux loisirs si besoin).
- Le quotient familial pour les allocataires CAF et MSA. Celui-ci sert à définir le tarif du coût de l'accueil. Dans le cas où cette information n'est pas donnée au moment de l'inscription, c'est le tarif le plus haut qui sera appliqué. Il n'existe plus de tarif unique pour la MSA.

Les paiements s'effectueront les jours des inscriptions.

Modalités de règlement et de facturation

Les parents s'engagent à régler les sommes dues lors de l'inscription. Toute semaine commencée sera due. Possibilité de paiement en plusieurs fois.

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence (sauf cas exceptionnel ou certificat médical).

Le montant du remboursement sera en fonction du nombre de jours d'absence précisés sur le certificat médical.

Moyens de paiement acceptés : chèques, ANCV, bons CAF et espèces.

Les factures seront établies à la demande et seront à retirer auprès du directeur au plus tard le dernier jour de centre.

Repas

Les repas sont fournis par notre prestataire API.

La cantine étant trop petite pour accueillir tout le monde une partie du groupe aura un repas froid pris sur le lieu d'accueil.

Les parents fourniront les repas aux enfants lors des sorties extérieures une fois par semaine.

Le montant du repas est de 5€.

Les parents peuvent annuler un repas en prévenant au minimum 7 jours avant. Passé ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

Santé de l'enfant

En cas de traitement médicamenteux, les parents doivent prévenir le directeur. Les médicaments, pour être administrés, devront être remis au directeur, dans leur emballage d'origine avec le nom de l'enfant accompagnés de l'ordonnance.

Si un enfant paraît malade, le personnel préviendra les parents, le cas échéant, un médecin désigné par la famille pourra intervenir. Selon l'urgence, le directeur pourra être amené à appeler les pompiers. Les numéros d'urgence seront affichés au sein de la structure.

Les parents s'engagent à fournir, en toute transparence, toute information nécessaire concernant la prise en charge de l'enfant (troubles du comportement, vaccinations obligatoires, allergies, régime alimentaire...). En cas d'allergie ou de problème spécifique, le directeur de l'accueil doit en être informé, lequel fera au mieux pour favoriser l'accueil de l'enfant.

Transports

Dans le cadre d'activités le transport d'enfants sera nécessaire. L'association sera amenée à recourir à du covoiturage ou à l'appel d'un prestataire de service.

Assurance

Les assurances contractées par l'association couvrent sa responsabilité et celle de son personnel. L'association adhère au contrat global d'assurance de Familles Rurales couvrant la responsabilité civile et les accidents corporels et les risques locatifs. Toutefois, les parents ne sont pas dispensés de fournir une attestation de responsabilité civile pour leurs enfants. En cas d'accident, une déclaration d'accident sera établie dans les plus brefs délais.

De plus, il est recommandé aux parents de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés les enfants au cours des activités réalisées.

Informations et recommandations

Les enfants doivent obligatoirement se présenter auprès de l'animateur chargé de pointer les arrivées. A la sortie, l'enfant est confié aux parents ou à la personne désignée par les parents. Les enfants pourront repartir seuls s'ils y sont autorisés.

Les enfants doivent respecter le matériel mis à leur disposition. Ils se doivent aussi de respecter leurs camarades et le personnel.

Les enfants seront amenés à pratiquer des activités manuelles ou sportives. Les enfants doivent être habillés en conséquence : tablier ou vieille chemise pour la peinture, tenue de pluie, chapeau, crème solaire, anti-moustiques. Nous vous conseillons fortement de marquer le nom des enfants sur leurs affaires.

Il est demandé aux parents de veiller à ce que l'enfant n'amène pas d'objets précieux, dangereux ... L'association dégage toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration, perte ou vol des objets apportés.

Participation des parents

Il est souhaitable que les parents rencontrent de temps en temps l'équipe d'animation.

L'association sera amenée à demander aux parents de l'aide pour l'installation et le rangement et l'accompagnement lors de sorties.

Durant le centre, un affichage sera mis en place pour informer les parents de l'actualité (menu, programme...), des consignes en vue d'une activité particulière, des besoins d'accompagnement.

Nous vous invitons vivement à en prendre connaissance régulièrement.

Accueil des enfants handicapés

Les enfants handicapés pourront être accueillis au sein du centre. Au préalable, un entretien avec les parents sera organisé afin d'étudier et d'agir sur les freins et difficultés que l'enfant pourrait rencontrer (accessibilité des locaux, consignes adaptées, etc.). En fonction des résultats de cet entretien, une décision argumentée sera transmise aux parents avant inscription définitive.

Données personnelles

Les données personnelles recueillies sont nécessaires à la bonne inscription de votre enfant au centre de loisirs.

Ces données sont conservées un an à partir de la date d'inscription de votre enfant. Elles sont destinées exclusivement aux personnes en charge de la mise en œuvre du centre de loisirs.

Conformément à la loi Informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en adressant un mail à : clshlepine@wanadoo.fr.

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....